

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 166 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Roger GUICHARD - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Alain ROUSSET - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Gérard AZIBI représenté par Jessie LINTON - Moussa BENKACI représenté par Marc FERAUD - Nassera BENMARNIA représentée par Pauline ROSSELL - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martine CESARI représentée par Romain BUCHAUT - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Marie-Ange CONTE

représentée par Roger PELLENC - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Claude FERCHAT - Christian DELAVET représenté par André BERTERO - Vincent DESVIGNES représenté par Eric GARCIN - Sylvaine DI CARO représentée par Jacques BOUDON - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Frédéric GIBELOT représenté par Michel RUIZ - Jean-Pascal GOURNES représenté par Jean-Jacques COULOMB - Yannick GUERIN représenté par Didier KHELFA - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Nathalie TESSIER - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Remi MARCENGO représenté par Bernard DEFLESSELLES - Eric MERY représenté par Jean-Marc SIGNES - Lourdes MOUNIEN représentée par Eric SEMERDJIAN - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Bernard RAMOND représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Anne REYBAUD représentée par Franck SANTOS - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO - Aïcha SIF représentée par Laure ROVERA - Francis TAULAN représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Anne VIAL représentée par Dona RICHARD - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Louis VINCENT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Doudja BOUKRINE - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Robert DAGORNE - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHEL - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Anne MEILHAC - Yves MORAINÉ - Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Denis ROSSI - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Solange BIAGGI représentée à 14h45 par David GALTIER – Daniel GAGNON représenté à 15h00 par Roland GIBERTI – Eric CASADO représenté à 15h28 par Patrick GRIMALDI – Nicole JOULIA représentée à 15h40 par Claudie MORA – Françoise TERME représentée à 15h47 par Nicolas ISNARD.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laurent BELSOLA à 15h11 – Anthony KREHMEIER à 15h23 – René RAIMONDI à 15h28 – Monique FARKAS à 15h45 – Sophie GRECH à 15h45 – Samia GHALI à 15h47 – Jean Marc SIGNES à 15h48 – Pierre LEMERY à 15h50 – Philippe GINOUX à 16h00 – Olivia FORTIN à 16h00 – Chantal GARCIA à 16h00 - Marie BATOUX à 16h00 – Gérard FRAU à 16h03 – Sophie GUERARD à 16h06 – René-Francis CARPENTIER à 16h09 – Marylène BONFILLON à 16h11.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-009-16102/24/CM

■ Création, définition d'emplois permanents et non permanents des besoins des services de la Métropole
91109

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Pour assurer l'adéquation des emplois avec les besoins de fonctionnement de la Collectivité et permettre d'intégrer les compétences professionnelles nécessaires à l'accomplissement des missions métropolitaines, il est proposé de créer et de définir l'ensemble des postes mentionnés ci-après étant précisé que les définitions d'emplois à temps complet ou non, ne donnent pas lieu à la création d'emplois budgétaires.

Nbr de postes	Créés	Définis	Supprimés
Permanents	7	11	0
Non-permanents	0	0	0

Conformément à l'article L.4 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, il est précisé qu'en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés et/ou dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou à l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois défini pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire y afférent.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L332-8 premièrement et deuxièmement ;
- Le Code Général de la Fonction Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le décret n°88-145 du 15 février 1988, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents ;
- La délibération n° FBPA-004-12805/22/BM du Bureau de la Métropole du 15 décembre 2022 portant organisation des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA-030-12936/22/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2022 portant créations, suppressions et définitions d'emplois permanents et non permanents dans le cadre des besoins des services ;

- La délibération n° FBPA-032-12938/22/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2022 portant création et définition des emplois de Direction et de Service dans le cadre de l'organisation des services de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-016-13608/23/CM du Conseil de la Métropole du 16 mars 2023 portant création et définition des emplois de Divisions et d'Unités dans le cadre de la nouvelle organisation des services ;
- La délibération n° FBPA-033-13479/23/BM du Bureau de la Métropole du 16 mars 2023 portant Organisation des services de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Ajustements ;
- L'avis de la commission Finances, Budget, Patrimoine et Administration Générale.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la création de 7 emplois budgétaires permanents à temps complet, afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément à l'article L.4 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, il est précisé qu'en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés et/ou dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou à l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois défini pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire y afférent prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante.

Pour la Direction Générale des Services

Un emploi de directeur.ice général.e des services délégué.e en charge de la transformation et valorisation durable du cadre de vie (poste n°33704 emploi non fonctionnel) inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des administrateurs et ingénieurs en chef territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A+.

Description des missions : Participe, sous l'autorité du Directeur Général des Services, à la définition d'une ligne stratégique de politique générale dans le domaine de la transformation et valorisation durable du cadre de vie sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Dans son domaine de délégation, le Directeur Général des Services Délégué contribue à la définition des politiques publiques sectorielles. Agissant sous l'autorité directe et par mandat du Directeur Général des Services, il évalue les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de politique publique et lui propose des orientations stratégiques permettant de transformer durablement le Cadre de Vie sur le territoire. Il participe à la transformation et à la simplification de l'action publique.

Profil : Etudes supérieures en management, pilotage des ressources, contrôle de gestion, sciences politiques, écoles d'ingénieur (bac +5). Expérience dans un domaine similaire.

Pour la Direction de Pôle Ressources Humaines

Un emploi de chargé.e de mission communication RH (poste n°33703) au sein de la Direction Attractivité et Dialogue RH, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

Description des missions : Propose et rédige des contenus pour alimenter les outils de communication interne papier ou digitaux (newsletter, lettre interne, intranet, LinkedIn...). Conçoit et met en œuvre des campagnes de communication interne, en lien avec les interlocuteurs internes et les prestataires. Pilote des projets et des événements internes. Contribue au développement de la marque employeur de la Métropole.

Profil : Bac +3/5 avec une expérience requise dans le domaine de la communication.

Pour la Direction générale déléguée Appui et Services

Pour la Direction de Pôle Numérique

Un emploi de chargé.e de mission sécurité des systèmes d'information (poste n°33702), inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

Description des missions : Assiste le RSSI pour définir la politique de sécurité des systèmes d'Information de la Métropole. Assiste le RSSI pour définir les chartes d'usage des systèmes d'information et du pilotage de la démarche d'homologation RGS (référentiel général de sécurité).

Prend en charge avec le RSSI les choix et les actions concernant la sensibilisation des utilisateurs aux problèmes de sécurité, la politique de sécurité des réseaux, la politique de sécurité des systèmes, la politique de sécurité des télécommunications, la politique de sécurité des applications, la politique de sécurité physique, la définition des moyens de fonctionnement en mode dégradé (récupération sur erreur), la politique de sauvegarde des données, la définition d'un plan de continuité d'activité (PCA) et d'un plan de reprise d'activité (PRA).

Profil : Diplôme d'ingénieur exigé ou Bac +5 en informatique avec 4 ans d'expérience exigé sur un emploi similaire.

Pour la Direction générale déléguée Transition Environnementale, Culture, Sports et Equipements

Un emploi de conseiller support juridique marchés publics (poste n°33698) au sein de la Direction Ressources et Coordination, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des attachés et des rédacteurs territoriaux sur le grade d'avancement relevant de la catégorie hiérarchique A et B.

Description des missions : Accompagne les directions opérationnelles dans la mise en œuvre de leurs missions en assurant les achats et en les mettant en œuvre conformément aux besoins émis.

Profil : Bac +3 et/ou expérience significative dans le domaine d'activité.

Pour la Direction générale déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohérence Territoriale

Un emploi de chargé.e de mission FSL dérogatoire (poste n°33701) au sein de la Direction Cohésion Sociale, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des assistants sociaux-éducatifs et des attachés territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

Description des missions : Met en œuvre le Fond de Solidarité Logement, en respectant le règlement intérieur, relatif aux aides financières individuelles attribuées dans les domaines de l'accès, le maintien dans le logement et l'énergie au titre du réglementaire. Signature d'un engagement individuel de confidentialité, conservé dans le dossier RH-validé par le Délégué à la protection des données (DPO).

Profil : Connaître le règlement intérieur du FSL. Bac+3

Deux emplois de gestionnaire des dossiers d'aide sociale FSL (poste n°33699 et poste n°33700) au sein de la Direction Cohésion Sociale, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des rédacteurs et adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B et C.

Description des missions : Met en œuvre le Fond de Solidarité relatif aux aides financières individuelles attribuées dans les domaines de l'eau, l'énergie, l'accès et le maintien dans le logement, au titre du dérogatoire.

Profil : Expérience significative des dispositifs FSL.

Article 2 :

Est approuvée la définition de 11 emplois permanents à temps complet – ne donnant pas lieu à la création d’emplois budgétaires – afin de tenir compte de l’évolution des postes de travail et des missions assurées.

Conformément à l'article L.4 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, il est précisé qu'en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés et/ou dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou à l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération sera plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois défini pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire y afférent prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante.

Pour la Direction Générale des Services

Un emploi de gestionnaire des courriers dématérialisés modifié en un emploi de conseiller.ère technique (poste n°31155) au sein du Secrétariat Général, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

Description des missions : Conduit et/ou accompagne les projets menés par le Secrétariat général. Pilote certains dossiers de processus pour le compte du Secrétariat Général. Coordonne et suit la mise en œuvre d'un certain nombre de décisions. Instruit des dossiers soumis à l'arbitrage du Secrétariat général. Réalise des études et des analyses sur des thématiques transverses. Produit des documents de synthèse, de présentation ou d'éléments de réponse à destination des partenaires internes et externes.

Profil : Bac+3/5 avec une expérience significative sur un poste similaire.

Pour la Direction générale déléguée Appui et Services

Un emploi de chef.fe de service accueils et relations aux publics modifié en un emploi de chef.fe de service accueil et courrier (poste n°26739) au sein de la Direction Relations aux Publics, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

Description des missions : Porte le projet de service dans son périmètre de responsabilité. Manage les agents et encadre leurs activités et traduit la vision stratégique en objectifs opérationnels. Pilote des projets structurants impulsés par la Direction Relations aux Publics. Pilote et gère l'ensemble des prestations accueil et courrier, nécessaires au fonctionnement de la Métropole AMP.

Profil : Etudes supérieures en management et gestion de projets (bac +3 minimum).

Pour la Direction de Pôle Numérique

Un emploi d'architecte technique du numérique (poste n°28647) au sein de la Direction Infrastructures Numériques, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

Description des missions : Assure la cohérence technique et la pérennité du système d'information lors de ses évolutions tout en veillant à optimiser les ressources et les performances. Il est donc amené à définir et à valider les architectures techniques du système d'information dans le cadre du développement de nouveaux services numériques et d'évolution des solutions existantes pour qu'elles répondent aux besoins des métiers

Profil : Diplôme d'ingénieur exigé ou Bac +5 en informatique avec 4 ans d'expérience exigé sur un emploi similaire.

Pour la Direction générale déléguée Développement Economique, Innovation, Attractivité et Relations Internationales

Un emploi de chef.fe de mission ESR (poste n°28703) au sein de la Direction Innovation, Transitions et Enseignement Supérieur et Recherche, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

Description des missions : Etablit et met en œuvre, en lien avec le Vice-Président concerné et dans le cadre des orientations définies dans l'Agenda du développement économique de la Métropole, la stratégie et les actions de la Métropole en faveur du développement de l'Enseignement Supérieur Recherche sur son territoire.

Profil : Bac +3/5 en sciences politiques ou équivalent avec expérience confirmée sur un poste d'encadrement sur des politiques publiques de développement de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Un emploi de chef.fe de projet santé modifié en un emploi de chargé.e de mission ESR (poste n°28852) au sein de la Direction Innovation, Transitions et Enseignement Supérieur et Recherche inscrit, à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

Description des missions : Contribue par ses missions à la déclinaison de la stratégie de la Métropole en matière d'ESR. Participe à la définition des critères d'intervention de la Métropole en soutien aux événements et manifestations ESR et instruit les demandes de soutien en cohérence avec les orientations de l'agenda du développement économique de la Métropole. Représente la mission et participe activement aux projets et démarches portés par les différentes DGD de la Métropole en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche, identifiés dans l'agenda : mobilité, habitat, insertion et cohésion sociale. Produit les documents nécessaires préparatoires à la prise de décision, assure la mise en œuvre de ces décisions sur le plan institutionnel, administratif et financier et réalise le suivi et le contrôle d'exécution des opérations placées sous sa responsabilité. Assiste le chef de mission sur les dossiers transversaux à la direction.

Profil : Bac +3 minimum avec 3 ans d'ancienneté sur un poste équivalent, expérience acquise dans la gestion de projets, dans le monde de l'ESR ou le développement économique.

Un emploi de chargé.e de mission emploi, appui au recrutement modifié en un emploi de responsable de division structures d'accueil et d'hébergement des entreprises (poste n°28861) au sein de la Direction Développement des Entreprises, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux et aux cadres d'emplois des rédacteurs et techniciens territoriaux relevant respectivement de la catégorie hiérarchique A et B.

Description des missions : Pilote, organise et priorise les activités de trois pépinières d'entreprises et d'un Pôle Entrepreneurial. Encadre l'activité de l'instructeur du patrimoine immobilier d'entreprises du secteur Ouest Métropole : sécurisation des actes administratifs, juridiques, du budget Annexe et des travaux de maintenance des bâtiments. Manage et anime une équipe composée de 11 agents en charge de l'accueil, l'animation et la gestion des bâtiments. Favorise le développement de l'activité économique du secteur en créant les conditions d'accueil et d'accompagnement de nouvelles entreprises, leur développement et ainsi contribuer à la création d'emplois. Pilote, coordonne le parcours d'accompagnement des entreprises sur le secteur et l'animation des lieux d'accueil conformément aux objectifs de l'agenda du développement. Pilote, instruit et coordonne les procédures d'entrée des entreprises locataires et des coworkers ainsi que les permanences des partenaires économiques dans le respect des procédures et des règlements en vigueur.

Profil : Diplôme en gestion des entreprises et des administrations, développement local, management public, et/ou gestion immobilière et expérience requise dans le domaine de l'accompagnement à la création d'entreprises et l'ingénierie patrimoniale.

Pour la Direction générale déléguée Gestion Durable du Cadre de Vie et du Cycle de l'Eau

Pour la Direction de Pôle Amélioration du Cadre de Vie

Un emploi de chargé.e d'études et prospectives (poste n°25962) au sein de Direction Transition, Méthode et Pratique, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

Description des missions : Assure la programmation des achats (commande publique) du PACV en partenariat avec le service support pour le volet administratif et les services opérationnels pour le volet technique. Pilote les études techniques d'ingénierie des déchets AMO/MOE en relation avec les exigences réglementaires et les objectifs fixés par le Pôle. Apporter un appui technique pour le déploiement des études réalisées.

Profil : Bac +3 ou diplôme d'ingénieur.

Un emploi de chargé.e de coordination méthode et organisation (poste n°29092) au sein de la Direction Exploitation Zone 1, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des techniciens et rédacteurs relevant de la catégorie hiérarchique B.

Description des missions : Coordonne les moyens humains et techniques en régie. Contrôle et suit les contrats privés, dans le but d'optimiser l'organisation des missions des unités.

Profil : Bac+2 minimum et connaissance dans le domaine de la propreté et de la collecte.

Pour la Direction générale déléguée Mobilités Durables, Infrastructures, Voirie

Pour la Direction de Pôle Services de Mobilité

Un emploi de chargé.e de mission vélo et modes actifs (poste n°28718) au sein de la Direction Stationnement et Nouvelles Mobilités, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

Description des missions : Met en œuvre la politique en faveur du développement des modes actifs sur le territoire métropolitain, sur le volet service (levelo, le vélo +, abrivélo ...). Elabore et suit les contrats d'exploitation de ces services. Evalue les modes de gestion idoines pour la délégation des services.

Profil : Bac+5 avec diplôme d'ingénieur exigé et/ou expérience de 4 ans dans le domaine d'activité.

Pour la Direction de Pôle Voirie

Un emploi de chef.fe de projet coorint (poste n°29997), inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

Description des missions : Pilote, coordonne et s'assure de la bonne exécution des opérations liées au SIG et coordination de l'activité avec l'opérateur de projets SIG. Conduit le changement au sein de la Direction de Pôle Jouer le rôle d'interface du Pôle Numérique pour la Direction de Pôle. Développe des outils informatiques de gestion et d'analyse au bénéfice de la Direction.

Profil : Bac+5 avec diplôme d'ingénieur exigé et/ou expérience de 4 ans dans le domaine d'activité.

Pour la Direction générale déléguée Transition Environnementale, Culture, Sports et Equipements

Un emploi de chargé.e de mission développement des dispositifs culturels (poste n°25542) au sein de la Direction Développement Culturel, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

Description des missions : Contribue à la mise en œuvre du projet de Service du Service Actions et programmations culturelles au sein de la Direction du développement culturel. Contribue à la mise en œuvre des opérations culturelles de coopération intercommunale. Participe au développement d'un réseau d'action culturelle sur le territoire métropolitain. Suscite et accompagne les projets transversaux entre les différents services de la direction du développement culturel.

Profil : Bac +5 ou expérience professionnelle avérée dans le secteur culturel du spectacle vivant ou des institutions culturelles.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- au budget principal de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 012, nature 64111 et 64131, fonction 20.
- au budget annexe « prévention et gestion des déchets » de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 012, nature 64111 et 64131, fonction 7212.

Ces crédits relèvent de la politique « Appui et Ressources » de la sous-politique « Ressources Humaines » et du programme « Agents métropolitains » et seront exécutés par le service gestionnaire « 1DRHPA DIRECT DES RESSOURCES HUMAINES ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL